



## Commission Départementale des Statuts et Règlements

---

Président : M. BERTHY  
Membres : Mme HIEGEL,  
MM. BOCCARD, GAUVIN

---

### PV du 19 juin 2025

***Rappel: En cas d'indisponibilité de répondre à une convocation, il est demandé aux clubs ou aux intéressés de faire parvenir un courrier motivant votre absence.  
Ce courrier devant être enregistré par le Secrétariat du DEF.***

#### **Homologation de tournois en application de l'article 25 du RSG Du DEF**

- ***Pour toute demande d'homologation, fournir le règlement du tournoi***
- ***La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue.***

#### **Homologation de matchs amicaux en application de l'article 25 du RSG Du DEF**

« « « « « « « « « « « «

#### **Match n° 28616994 du 25/05/2025**

**PECQUEUSE AS 31 / PAYS LIMOURS ENT 31 \* Vétérans \* D3/A**

Lecture de la feuille de match.

Lecture de la demande d'évocation du club de PAYS LIMOURS ENT en date du 19 juin 2025 sur la participation et la qualification du joueur de PECQUEUSE AS, SOARES DA SILVA Tiago (licence n° 9605217233), susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre citée en référence.

La Commission demande au secrétariat du DEF d'en informer le club de PECQUEUSE AS afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 26 juin 2025 avant 12h00.

La Secrétaire  
Brigitte HIEGEL

Le Président  
Jean BERTHY

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.